

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction
de la gestion du personnel*

*Bureau du personnel sous-officier
du corps de soutien technique
et administratif
de la gendarmerie nationale*

Décision n° 70539 du 25 juillet 2012 portant attribution de l'échelle de solde n° 4 aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale de la spécialité « affaires immobilières »

NOR : INTJ1229984S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 78-729 du 28 juin 1978 modifié, fixant le régime de solde des militaires ;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié, relatif aux militaires engagés ;

Vu l'arrêté du 4 août 2010, pris pour l'application dans la gendarmerie nationale des articles 5 et 18 du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu la circulaire n° 25550 DEF/GEND/RH/P/PSOCA du 6 juin 2001, relative aux modalités de classement des militaires des corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale, de carrière ou servant sous contrat, dans les différentes échelles de la solde mensuelle ;

Vu la décision n° 61219 GEND/DPMGN/SDC/BRCE du 27 juin 2012 portant inscription sur la liste des candidats reçus à l'examen du brevet supérieur de spécialiste des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale spécialité « affaires immobilières » – session 2012,

Décide :

L'échelle de solde n° 4 est accordée à compter du 1^{er} août 2012 aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale de la spécialité « affaires immobilières » dont le nom figure ci-après :

Bidel, Estelle	Nigend : 198 701	Numéro de livret de solde : 8 053 794
Bugeon, Vanessa	Nigend : 224 056	Numéro de livret de solde : 8 083 882
Cachenaut, Frédéric	Nigend : 172 343	Numéro de livret de solde : 8 027 405
Demay, Caren	Nigend : 190 039	Numéro de livret de solde : 8 039 419
Granvau, Karen	Nigend : 213 616	Numéro de livret de solde : 8 067 999
Joaquim, Patrick	Nigend : 205 609	Numéro de livret de solde : 8 055 405
Le Vaix, Sandrine	Nigend : 190 050	Numéro de livret de solde : 8 039 438
Leman, Maxime	Nigend : 178 319	Numéro de livret de solde : 8 032 669

Fait le 25 juillet 2012.

Pour le ministre et par délégation :

Le général,
sous-directeur de la gestion du personnel,
THIBAUT MORTEROL